

DEPARTEMENT

de  
SEINE-MARITIMEARRONDISSEMENT  
DE DIEPPE

CCAS d'EU

## CCAS DE LA VILLE D'EU

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 08 Avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à Eu, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville d'EU s'est réuni à la Salle Bignon, sous la Présidence de Monsieur Michel BARBIER, Président, en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Président, dans le délai voulu par la loi.

MME TURPIN Peggy, Directrice CCAS, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

**Présents** : M. BARBIER Michel, MME BRIFFARD Claudine, M. DANJEAN Laurent, MME DUNEUFGERMAIN Thérèse, MME FIRION Isabelle, MME PARIS Christine, MME THOUVENEL Rolande, MME VANDENBERGHE Isabelle M. VASSELIN Julien.

**Absents** : MME BELLEVILLE Séverine, MME COINTREL Françoise, MME MALLET Elisabeth, MME PLANCHON Agnès.

**En exercice** : 13

Présents : 9                      Pouvoirs : 3                      Absents : 4

**Nombre de voix** :

POUR : 12                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L.2312-1 ;

Vu le Code d'Action Sociale et des Familles notamment son article R123-20 ;

Considérant que le Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen des budgets primitifs du CCAS et du SAAD et s'appuyer sur un rapport ;

Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations à retenir pour les prochains budgets primitifs et d'informer le Conseil d'Administration sur l'évolution prévisible de la situation financière du CCAS et du SAAD pour 2024 ;

Considérant que le Rapport d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'un vote ;

Nombre de conseillers		
en exercice	présents	votants
13	9	12

Date de convocation
02 avril 2024

Objet de la délibération
--------------------------

APPROBATION DU RAPPORT  
D'ORIENTATION  
BUDGETAIRE DU CCAS

Délibération portant approbation  
du rapport d'orientation budgétaire  
du CCAS

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 076-267601086-20240408-DEL2407-DE

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide :**

Article 1<sup>er</sup> : d'approuver le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération

Article 2 : d'autoriser le Président à présenter les budgets primitifs du CCAS et du SAAD

Article 3 : d'autoriser le Président à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré à EU  
En séance du 08 avril 2024

Pour Extrait Conforme,

Le Président du CCAS de la Ville d'EU,



Michel BARBIER